



Ville de Louvigné du Désert
19 rue Lariboisière
35420 LOUVIGNÉ DU DÉSERT
Tél : 02 99 98 01 50
serviceenfance@louvignedudésert.org

GUIDE PRATIQUE
2021 - 2022

Accueil de Loisirs 3 - 11 ans

Les P'tits Diabes



ALSH Les P'tits Diabes
rue Jules Ferry
35420 Louvigné du Désert
02 99 98 00 62
alshlespetitsdiabes@louvignedudésert.org
www.louvignedudésert.org

TABLE DES MATIERES

LE PROJET EDUCATIF 4

L' EQUIPE PEDAGOGIQUE 6

L' EQUIPE D'ANIMATION 6

INSCRIPTIONS 7

HORAIRES 8

ANIMATIONS 9

TARIFS 10



LE PROJET EDUCATIF

Afin de répondre aux besoins des familles, la ville de Louvigné du Désert a mis en place un accueil collectif pour enfants de 3 à 11 ans garantissant la sécurité physique, morale et affective pour chacun d'eux.

Le projet éducatif de l'ALSH élaboré par la commission Enfance-Jeunesse-Citoyenneté, définit les orientations envisagées pour les enfants, les animateurs et les familles. Une chronologie de ces orientations sera définie en fonction des thématiques retenues lors des différentes réunions de cette commission.

I. REPONDRE AUX EXIGENCES DE LA CAF, MSA, DDCSPP

1. Développer et améliorer l'offre d'accueil des enfants en luttant contre les inégalités sociales
2. Accompagner le parcours éducatif des enfants de 3-11 ans
3. Valoriser le rôle des parents
4. Proposer des activités et des animations éducatives

II. ORGANISER LES DIFFERENTS SERVICES AFIN D' ASSURER LE BIEN ETRE ET LA SECURITE DES ENFANTS QUI LES FREQUENTENT

1. Avoir un projet éducatif et pédagogique de qualité
2. Recruter du personnel qualifié
3. Mettre un encadrement adapté

III. EDUQUER AU SAVOIR VIVRE ENSEMBLE ET A LA CITOYENNETE

1. Faire respecter les règles de vie collective et d'hygiène et de santé
2. Favoriser la communication bienveillante dans le respect de soi et de l'autre
3. Développer la solidarité et la coopération

IV. FAVORISER LE DEVELOPPEMENT ET L' AUTONOMIE DE L' ENFANT

1. Eveiller sa curiosité à travers des projets d'animation à caractère éducatif
2. Permettre à l'enfant d'être acteur de son développement intellectuel et physique.

Le projet éducatif est un outil de travail qui permet à l'équipe d'animation de décliner de façon concrète ses objectifs au travers d'un projet pédagogique. Chaque année son contenu devra être évalué et réadapté.

Les enfants sont encadrés par une équipe d'animateurs dynamiques et responsables, travaillant tous ensemble pour assurer un accueil de qualité et sécurisé. Le personnel est titulaire BAFA ou du CAP Petite Enfance.



L' EQUIPE PEDAGOGIQUE

COORDINATRICE DU SERVICE ENFANCE :

Fabienne Pittoni

DIRECTRICE ALSH (accueil de loisirs) mercredi et vacances scolaires :

Anne Beaugendre

L' EQUIPE D'ANIMATION

Mercredi/Vacances :

Brenda Pérousel, Marie Hélène Balan, Sandrine Jeffrotin, Rozenn Juban, Maud Delval, Cindy Mainguy.

Des saisonniers sont recrutés pour les deux mois d'été et occasionnellement pendant les vacances scolaires.

Cuisiniers au restaurant scolaire :

Ronan Coquelin, Christiane Poirier et Muriel Tumoine

INSCRIPTIONS

Les mercredis :

Vous inscrivez vos enfants soit au mois ou au plus tard le lundi soir depuis votre Espace Famille.

Les petites vacances :

Le programme est mis en ligne sur le Portail Famille de la ville de Louvigné du Désert, 3 semaines avant chaque vacances. Vous pouvez le télécharger.

Les vacances d'été :

Une réunion d'information à lieu début juin. Par la suite, Le programme est mis en ligne sur le Portail Famille. Les inscriptions se font jusqu'à fin juin.

Modalités d'inscription :

1/par le Portail Famille. Les photocopies des vaccins, de l'attestation CAF ou MSA pour avoir connaissance du quotient familial sont à télécharger et à envoyer à l'accueil de loisirs depuis l'Espace Famille.

2/les familles qui n'ont pas de connexion internet doivent contacter la directrice de l'accueil de loisirs par téléphone.

Annulation :

Toute annulation inférieure à 7 jours (de date à date) ou non justifiée sera facturée.

Sont considérées comme annulation justifiée : maladie avec présentation sous huitaine d'une attestation du médecin, évènement soudain dans la famille.

HORAIRES

Mercredi et vacances :

L'accueil de loisirs est ouvert de 7h00 à 12h15 et de 13h15 à 18h30.

Arrivées et départ échelonnés :

Pour les enfants ayant une activité extrascolaire, une autorisation de sortie est obligatoire. Les animatrices n'accompagnent pas les enfants sur le lieu de leur activité.

Journée type :

De 7h00 à 9h00 : ouverture de l'accueil de loisirs et temps libre en autonomie (livres, jeux, coloriages, papotage)

De 9h00 à 11h30 : animations par groupe d'âge

De 11h30 - 11h45 : retour au calme avant le départ pour le restaurant scolaire : activité chant, lecture à voix haute, écoute de musique, jeux extérieurs

De 11 h 30 à 12 h 15 : temps informel pour les enfants qui rentrent chez eux

De 11h30 à 13h15 voir 13h30 : déplacement en car le mercredi pour le restaurant scolaire. Pendant les vacances le déplacement peut se faire à pied suivant la météo. Le retour à l'ALSH peut varier entre 13 h30 et 13h45.

À partir de 13h15 ou 13h30 : temps de repos pour les tous petits, temps calme obligatoire pour les grands jusqu'à 14h00.

De 14h00 à 16h00 : animations par groupe d'âge

16 h 00 : regroupement des enfants et goûter collectif

De 16h30 à 18h30 : temps informel, jeux libres, fin des activités.

L'accueil de loisirs ferme à 18h30, merci de bien respecter les heures.

ANIMATIONS

Attention !

Pour toute sortie avec déplacement en minibus 9 places, le rehausseur conforme et adapté à l'âge de l'enfant sera à fournir par les parents (rappel : rehausseur obligatoire pour les enfants de moins de 10 ans).

Pensez à mettre à disposition de vos enfants une casquette ou un vêtement de pluie et toute autre tenue en adéquation avec la météo et l'animation proposée. Par ailleurs, l'accueil de loisirs n'est plus autorisé à fournir la crème solaire aux enfants pour des raisons d'allergies éventuelles. C'est aux parents de fournir le nécessaire dans le sac de leurs enfants.

Exemple d'animations proposées :

- Arts plastiques (bricolage en tout genre... avec l'art de la récupération)
- Animations autour du livre (partenariat avec la médiathèque)
- Atelier « parler bambin » pour les tous petits
- Musique, chant, danse, spectacle
- Jeux collectifs de terrain ou d'intérieur
- Animations autour des jeux (partenariat avec la ludothèque)
- Rencontres intergénérationnelles (EHPAD et à venir la Résidence Sénior de Louvigné du Désert)
- Partenariat avec la Maison du Canton et les ALSH du territoire pour des projets collectifs (jardin partagé, temps passerelles 9/12 ans).
- Sorties à la journée ou demi-journée : parcs de loisirs, musées, cinéma, piscine, patinoire, centre équestre...
- Organisation de mini séjours l'été
- Mini stages

Pour le bien-être de l'enfant :

Pour les enfants qui participent au temps de repos et qui pourraient occasionnellement mouiller le lit, nous vous conseillons de fournir une protection dans le sac de votre enfant et de prévenir les animatrices.

TARIFS

Conformément aux termes du contrat Enfance Jeunesse passé avec la Caisse d'Allocations Familiales d'Ille et Vilaine, la participation des familles à l'accueil de loisirs (mercredi après-midi et vacances scolaires) est fixée en fonction du quotient familial.

TRANCHE A : quotient familial (mensuel) égal ou inférieur à 600€

TRANCHE B : quotient familial compris entre 601€ et 1000€

TRANCHE C : quotient familial compris entre 1001€ et 1500€

TRANCHE D : quotient familial supérieur 1501€

Tarif repas : 3.80 €

Louvigné du Désert				
TRANCHE	A	B	C	D
Journée	3.00 €	4.45 €	5.85 €	7.30 €
1/2 Journée	1.85 €	2.65 €	3.55 €	4.45 €

Une demi-journée avec repas est comprise comme journée entière.

Le règlement se fait en fin de mois, auprès de la Trésorerie de Fougères, après réception d'un Avis des Sommes A Payer.

Pour les vacances scolaires, les familles bénéficiant de bons vacances CAF ou MSA **doivent impérativement transmettre les documents des organismes avant le début des vacances.**

Vous devez soit :

- Autoriser le Service Enfance à se connecter sur le site de CAF pour avoir connaissance de votre quotient familial ou
- Transmettre la copie de l'avis d'imposition ou non-imposition du foyer ou une attestation CAF mentionnant le montant des allocations familiales perçues ou
- Fournir une attestation de paiement de la CAF ou de la MSA sur laquelle figure votre quotient familial.

Les factures que vous recevez font office d'attestation de présence, justifiant des frais de garde pour les moins de 6 ans à joindre à la déclaration de revenus des foyers. Pensez à la garder.

Règlement :

- Par prélèvement automatique (fournir une autorisation de prélèvement : document à télécharger sur le site de la ville, et un RIB)
- Par carte bancaire (lien depuis le site de la ville)
- Par chèque à l'ordre du Trésor Public. Acceptation de chèques vacances ANCV et chèques CESU.

